



LA SÉCURITÉ CHEZ SOI

CONSEILS PRODIGES PAR LA COMPAGNIE DE GENDARMERIE DEPARTEMENTALE DES SABLES D'OLONNE

Introduction

Ensemble, nous pouvons bâtir un environnement plus sûr. L'éducation et la sensibilisation aux techniques de prévention situationnelle peuvent vous aider à reconnaître les situations dangereuses et vous permettre de prendre des mesures simples dans le but de réduire ou d'éliminer les risques.

I - « PENSONS SÉCURITÉ »

De nombreuses personnes négligent de prendre dans leur habitation des mesures élémentaires afin de se prémunir contre le vol. Pourtant, en prenant librement certaines précautions, vous réduirez les risques.

CONSEILS DE PRÉVENTION

- ☞ Gardez si nécessaire une ou deux entrées et le garage éclairés la nuit (lampes faible intensité).
- ☞ Ne laissez pas de signes évidents de votre absence même momentanée.
- ☞ Installez de bonnes serrures et utilisez-les toujours, y compris lorsque vous êtes chez vous. Ne laissez pas inutilement de fenêtre ouverte, notamment au rez-de-chaussée. N'inscrivez pas vos nom et adresse sur votre porte-clés; ne laissez pas vos clés sous un paillason ou dans la boîte aux lettres.
- ☞ Installez sur la porte un microviseur à grand champ de vision qui permet de voir les visiteurs avant d'ouvrir; ou un entrebâilleur.
- ☞ N'ouvrez jamais la porte à des étrangers sans preuve d'identité. Méfiez-vous des usurpateurs d'identité, et n'hésitez pas à demander des cartes professionnelles ou documents officiels aux personnels d'EDF-GDF, de la Poste, de France Télécom, des forces de l'ordre... que vous ne connaissez pas, qui ne vous inspirent pas confiance et qui se présentent chez vous sans préavis.
- ☞ Changez vos habitudes. Les cambrioleurs s'y fient!
- ☞ Ne gardez pas d'importantes sommes d'argent chez vous.
- ☞ Identifiez les objets de valeur (bijoux, appareils hi-fi, meubles anciens...). Gardez factures (avec n° de série pour appareils hi-fi) et photographies qui seront utiles aux enquêteurs en cas de vol. En effet, ces photos ou n° de série seront inscrits dans une base d'objets volés, facilitant ainsi les recherches.
- ☞ Conservez les objets de grande valeur à la banque, dans un coffret de sûreté. Si cette solution n'est pas pratique, gardez-les sous clé dans un endroit de la maison sûr, caché et connu de vous seul.
- ☞ Globalement soyez vigilants avec les démarcheurs à domicile, notamment si vous êtes seul. Évitez si possible de les recevoir seul. Ne vous laissez pas abuser en signant un papier qui ne vous semble pas clair, car en matière de démarchage vous disposez toujours d'un délai de réflexion.

II - ET SI.....

Un cambrioleur s'introduit dans votre habitation alors que vous êtes présent.

- Mettez-le en fuite en criant; mais, sauf s'il vous agresse physiquement, évitez d'attaquer cet individu



qui sera probablement aussi effrayé. En outre, il est rappelé que la défense légitime et proportionnée de vos biens en cas de crime ou délit, prévue par la loi, ne permet jamais l'homicide du cambrioleur.

- Essayez de noter son allure, son signalement précis (âge apparent, taille, corpulence, couleur de peau, couleur des yeux, couleur/coupe de cheveux, signes particuliers, tatouages, tenue vestimentaire, tics, accent, gaucher/droitier...). Si vous le pouvez, relevez les caractéristiques du véhicule qu'il utilise (couleur, type, marque, immatriculation, direction de fuite, points particuliers).
- Appelez dès que vous le pouvez la gendarmerie ou la police.

LE VRAI ET LE FAUX

On a tort de s'imaginer le cambrioleur comme étant toujours un visiteur nocturne, qui porte un masque, un imperméable avec collet relevé et une casquette.

Dans certains cas, il est bien vêtu ou porte un habit quelconque. Son âge est très variable.

Le vol peut avoir lieu en plein jour, souvent de 9h00 à 17h00, lorsque les habitants du lieu sont au travail.

Le cambrioleur ne vous veut souvent aucun mal. Il désire simplement pénétrer dans votre demeure (parfois même lorsque vous êtes présent), faire main basse sur les articles de valeur et déguerpir sans être vu.

III - LORSQUE VOUS QUITTEZ LA MAISON

Il est important de bien protéger votre demeure lorsque vous vous absentez pour un certain temps. Votre maison doit non seulement être verrouillée, mais elle doit aussi paraître habitée.

CONSEILS DE PRÉVENTION

- ☞ Avant de partir, verrouillez toutes les portes, y compris de garage ou jardin, fenêtres et volets. Branchez votre alarme si vous en disposez.
- ☞ Pour les absences de courte durée, laissez une ou deux lampes allumées, de préférence raccordées à une minuterie qui les allume par intermittence lorsque la nuit vient.
- ☞ Demandez à quelqu'un de ramasser le courrier ou les journaux laissés à votre porte.
- ☞ Laissez votre clé uniquement à une personne de confiance. Vous lui demanderez de venir parfois de jour ouvrir quelques heures les volets pour donner l'illusion que votre logement est habité.
- ☞ Mentionnez à vos voisins de confiance ou au gardien d'immeuble que vous serez absent durant un certain temps et précisez les dates de départ et de retour ainsi que le numéro de téléphone où l'on peut vous rejoindre en cas d'urgence.
- ☞ N'indiquez jamais sur le message de votre répondeur que vous serez absent; transférez vos appels.
- ☞ En cas de cambriolage, surtout ne touchez à rien et appelez la gendarmerie ! Il faut préserver les éventuelles traces et empreintes qui pourront être exploitées par la police technique et scientifique.

De manière générale, n'oubliez pas que parmi vos voisins, il peut y avoir un élu, un gendarme, un réserviste / retraité de la gendarmerie, un policier national ou municipal, un pompier, un douanier, un gardien d'immeuble, un responsable d'association de quartier..., en qui vous pouvez avoir confiance, et ainsi signaler tout fait suspect (p.ex. véhicule louche aperçu). Cette personne, si vous le préférez, pourra se charger, en fonction des éléments recueillis, d'avertir la gendarmerie. Elle structurera naturellement les **solidarités de voisinage**, dynamisera la **vigilance citoyenne**, le civisme du quotidien.